

PROJET D'AMÉNAGEMENT DUN ACCÈS JUSQU'À L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR KRUGER (SCIERIE MANIC) INC.

RÉSUMÉ

Introduction

La MRC de Manicouagan a le mandat d'adopter et mettre en vigueur un schéma d'aménagement sur l'ensemble de son territoire. Elle doit aussi gérer le T.N.O. comme s'il s'agissait d'une municipalité. La MRC, c'est aussi un corps politique qui exprime l'opinion du milieu régional et local en fonction des objectifs du schéma et du document complémentaire. Le présent mémoire exprime l'opinion du Conseil de la MRC de Manicouagan en regard du projet de Kruger d'aménager un accès jusqu'à l'île René-Levasseur pour fins d'exploitation forestière.

Les régions périphériques

- Pourvoyeurs de ressources naturelles pour le Québec urbain central, les régions périphériques s'apparentent, par l'étalement de leur population, les faiblesses des clientèles à desservir. Leurs structures de services sont en qualité et en quantité de niveau nettement inférieur à celles utilisées par la majorité des québécois. Elles sont assujetties à des décisions prises à l'extérieur et subissent beaucoup plus le changement qu'elles ne le provoquent.
- Elles sont tributaires pour leur aménagement et leur développement de conjoncture sur lesquelles elles ont peu ou pas de prise.
- Elles ne constituent qu'une petite fraction décroissante de la population du Québec et ont peu de poids sur le pouvoir politique.

- Elles alimentent en matière première et en ressource énergétique une bonne partie de l'appareil industriel de la province et fournissent un important volume des exportations. Comme elles transforment peu ce qu'elles produisent, elles bénéficient peu des fruits de leur richesse.

La Côte-Nord

- Regorgeant de richesses naturelles, sa vie économique est modulée par les pulsions qui émanent de sièges sociaux de grandes entreprises localisées un peu partout dans le monde.
- Historiquement, la Côte-Nord a connu, par vagues successives, des montées économiques flamboyantes et dégringolantes tout aussi spectaculaires.
- Construite et développée par l'extérieur, la grande majorité des foyers d'activités de la Côte-Nord disposent d'une base économique peu diversifiée. À tour de rôle, chacune des principales agglomérations urbaines doit traverser une crise imputable à de telles situations.
- Toute l'activité économique est organisée autour de la grande entreprise, cette dernière influe sur l'ensemble de la vie locale y compris l'administration municipale, l'aménagement et le développement du territoire.
- La Côte-Nord est la seule région administrative du Québec n'ayant pas de capitale administrative désignée, ne bénéficiant pas de projets pan-canadiens (autoroute, chemin de fer), ne possédant pas de campus universitaire et, souvent, relevant d'autres régions pour certaines directions régionales de ministères québécois.

La MRC de Manicouagan

- Constituée le 1^{er} avril 1981, elle a adopté et mis en vigueur son schéma d'aménagement en mai 1988.
- Elle possède un territoire de 39 462 km², de Betsiamites à Baie-Trinité et du Saint-Laurent jusqu'aux Monts Groulx – île René-Levasseur.
- On y retrouve neuf (9) localités (8 municipalités et 1 réserve indienne), pour une population totale de 34 38 habitants. La MRC gère aussi son T.N.O. de 37 432 km² qui occupe 95 % du territoire régional.
- Le territoire régional est aussi constitué de 96 % de terres publiques.
- Outre le schéma d'aménagement, la MRC possède des compétences en matière d'évaluation foncière, d'urbanisme, de ventes pour taxes, de protection contre l'incendie, d'érosion des berges, d'aéroport régional, du schéma d'incendie, de gestion des matières résiduelles, du comité de sécurité publique (loi de police), de protection du territoire agricole et droit de produire, de plan d'urgence et, à venir, de protection civile.
- L'économie régionale est fortement liée à l'exploitation des ressources naturelles par les grandes entreprises et société d'État : forêt (papetière, scieries (3), métaux (Alcoa), énergie (Hydro-Québec), port de mer (Cargill grain), pêche commerciale, tourisme) Baie-Comeau représente 76 % de la population régionale et possède sur son territoire l'ensemble de l'industrie de transformation primaire, les fonctions commerciales et institutionnelles.
- Le réseau routier est composé de la route nationale 138 (est-ouest) et de la route nationale 389 (nord-sud), complété par un traversier (Baie-Comeau – Matane) et un traversier rail. Un aéroport régional dessert la région selon une grille-horaire de vols réguliers (Baie-Comeau – Montréal).

- Le T.N.O. de la Rivière-aux-Outardes comporte 2 700 villégiateurs et 86 places d'affaires. On y exploite la ressource forestière, l'hydroélectricité, la chasse et la pêche. La route 389 est le seul lien qui traverse du sud ou nord ce grand territoire et relie Baie-Comeau à Fermont – Wabush – Labrador City – Goose Bay – Carthwright – Red Bay – Blanc Sablon – île de Terre-Neuve. On y retrouve aussi un très vaste réseau de chemin forestier.
- En fonction de la Loi, le T.N.O. est géré par la MRC selon les dispositions du Code municipal du Québec et des lois connexes.

Le développement forestier / orientations et objectifs de la MRC

- Favoriser le développement économique du territoire en conservant les acquis actuels et en mettant en valeur ses potentiels.
- Diversification de l'économie régionale pour contrer la mono-industrialisation (polyvalence du territoire).
- La MRC est en accord avec les projets de développement et de mise en valeur de la forêt qui constitue sa base économique.
- Favorise la construction de chemins d'accès à la forêt à des fins d'exploitation forestière et pour le développement d'autres activités (villégiature – chasse – pêche – écotourisme – protection contre l'incendie – prospection minérale – etc.).
- Favorise la création de deux réserves écologiques : Monts de Babel et lac Fléché, de même que les aires protégées des Monts Groulx et de l'île René-Levasseur (partie nord-est) ainsi que le projet de réserve mondiale de la Biosphère.
- Dans les zones de contraintes relatives au marnage en bordure des installations hydroélectriques du complexe Manic-Outardes, des aménagements sont autorisés pour des fins d'exploitation forestière et d'autres activités selon certaines conditions.

- Favorise le développement durable.

Le développement forestier / orientation et objectifs du gouvernement

- En vertu de la Loi sur les forêts, le MRN attribue des volumes de bois à des bénéficiaires (CAAF) sous forme de garantie d'approvisionnement (CAAF).
- Forêt Québec évalue la possibilité forestière et, selon le besoin des bénéficiaires, accorde un CAAF dans un territoire donné (principe du rendement soutenu).
- Le MRN offre aux MRC la possibilité d'obtenir des lots intramunicipaux (TPI) pour fins de gestion multi-ressources.
- Les TPI situés dans des CAAF, même dans les limites municipales, ne sont pas accordés par le MRN, ce qui limite grandement la possibilité de gestion multi-ressources.
- Dans notre MRC, les CAAF s'étendent dans certains territoires municipaux (Franquelin, Godbout, Baie-Trinité).
- Dans les territoires municipaux, on retrouve des potentiels agricoles concernant les petits fruits (bleuets – canneberges). Ces commerces potentiels sont situés dans des CAAF et on ne peut les développer par le programme des TPI.
- Le gouvernement a adopté une politique sur la ruralité et énonce qu'il entend «adapter et moduler ses programmes et mesures pour tenir compte des spécificités des milieux ruraux plus particulièrement ceux qui sont faiblement peuplés sur un large territoire».
- La MRC a demandé au MRN d'enlever les CAAF des limites municipales pour mettre en œuvre le programme des TPI. Elle attend toujours une réponse.
- Le MRN désire remplacer les aires communes par des unités d'aménagement forestier et de définir le tracé de la limite nord de la coupe forestière.

- Dans cette proposition, c'est l'aire commune de Kruger qui sera la plus affectée par le tracé de la limite nord et la région perdra 1 500 km² de possibilité forestière annuellement.

Le projet d'accès à l'île René-Levasseur

- Tel que présenté par Kruger (Scierie Manic) inc., la MRC est en accord avec ce projet, car il est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et du document complémentaire. Ce projet est également conforme aux dispositions réglementaires d'urbanisme du T.N.O. de la Rivière-aux-Outardes.
- La MRC est favorable et donne son appui, car il représente une consolidation du secteur forestier, le développement d'un nouveau secteur d'exploitation de la ressource et contribue au développement polyvalent du territoire à des fins autres que forestières.
- L'île René-Levasseur constitue pour la MRC de Manicouagan un secteur remarquable pour la géologie des sites intéressant d'abord et avant tout le géologue. Sur le plan forestier, l'ensemble de l'île René-Levasseur est comparable aux strates forestières typiques de cette latitude et peut donc être exploité selon les normes de Forêt Québec. Les secteurs les plus particuliers de l'île René-Levasseur sont protégés par une réserve écologique (partie des Monts de Babel) et dans le cadre de la Politique des aires protégées, la partie nord-est du territoire insulaire (paysages). D'autre part, la partie centrale de l'île René-Levasseur a été explorée par une compagnie minière qui a effectué du carottage, considérant la présence de nickel, cuivre et platine à forte teneur résultant de l'impact météoritique d'il y a 210 millions d'années. Ce gisement serait comparable à celui de Sudbury en Ontario et représente donc un secteur au potentiel économique majeur. Cependant, l'investigation n'a pas été complétée pour des considérations financières et techniques. On peut donc prévoir que dans un avenir proche, cette investigation sera poursuivie. Sur le plan touristique, les Monts Groulx, plus accessibles avec la route 389, représentent le secteur offrant le meilleur potentiel. L'île René-Levasseur offre un certain intérêt pour l'écotourisme de géologie qui s'adresse à une

clientèle très spécialisée et peu nombreuse. Pour ces raisons, la MRC de Manicouagan est d'avis qu'il y a lieu de développer l'île René-Levasseur en fonction de ses potentiels, tout en préservant certains aspects particuliers de l'île (développement durable).

- La MRC est en accord avec l'évaluation des impacts et les mesures d'atténuation proposées par Kruger, sauf la recommandation numéro 19 relative à la qualité de l'air et au bruit. Nous croyons que cet impact sera important pour les villégiateurs du lac Paradis.

Position de la MRC de Manicouagan / Recommandations

- La MRC de Manicouagan est en accord avec le projet tel que présenté par Kruger (Scierie Manic) inc.
- La MRC de Manicouagan est favorable aux travaux relatifs à l'accès à l'île René-Levasseur présenté par Kruger (Scierie Manic) inc. tant pour la période de construction que pour la période d'exploitation;
- La MRC de Manicouagan reconnaît l'importance de la table de concertation mise en place par Kruger pour l'aire commune 93-20 et invite Kruger à maintenir cette table lors de la désignation de l'unité d'aménagement forestier UAF prévue pour 2005, dans le même esprit et avec la même implication positive à l'égard du milieu;
- La MRC de Manicouagan invite Kruger (Scierie Manic) inc. à reconsidérer l'impact # 19 sur l'altération de la qualité de l'air dans le secteur du lac Paradis en prévoyant des mesures aptes à réduire l'émission de poussière pour les secteurs où il y a de la villégiature active;
- La MRC de Manicouagan considère que les moments dangereux lors de l'utilisation de la barge sera lors des ravitaillements en carburant et enjoint Kruger inc. d'y apporter une attention particulière et d'assurer une surveillance régulière de ces opérations effectuées,

soit par Kruger ou par une entreprise à contrat. Les mesures préconisées par Kruger nous apparaissent néanmoins satisfaisantes;

- La MRC de Manicouagan encourage Kruger à construire des chemins d'accès à la forêt dans le but de favoriser l'utilisation polyvalente du territoire;

Autres recommandations :

- La MRC de Manicouagan demande au gouvernement d'être partie prenante lors de l'allocation de CAAF aux bénéficiaires sur son territoire;
- La MRC de Manicouagan demande au MRN de tenir compte du contexte particulier de la Côte-Nord dans la définition des unités d'aménagement forestier et dans la désignation de la limite nord;
- La MRC de Manicouagan demande au MRN d'harmoniser ses programmes en tenant compte du caractère particulier de la Côte-ord en regard des TPI et des CAAF et de soustraire les territoires municipaux des CAAF pour mettre en œuvre le programme des TPI, comme dans les autres régions du Québec (équité);
- La MRC de Manicouagan réitère sa demande au gouvernement afin d'améliorer la route 389 et de la reconnaître au titre de lien interprovincial, voir de route transcanadienne (équité) à cause de son caractère touristique interprovincial et américain;
- La MRC de Manicouagan est en accord avec le gouvernement dans sa politique de désignation des aires protégées sur l'île René-Levasseur et sur les Monts Groulx. Il y aura lieu cependant de raffiner cette désignation lors de rencontres ultérieures avec les intervenants concernés.